

Image not found or type unknown



est ce que le bien vendu rentre dans la communauté

Par **champigny**, le 19/11/2010 à 12:56

bonjour

mes parents nous ont fait donation a moi et mes soeurs d une maison ils en ont l usufruit.

a ce jour ils decident de la vendre

j ai une part qui me revient

que dois je faire pour que la somme que je vais percevoir ne rentre pas dans la communauté ?

Car je suis mariee sous le regime de la communauté

Par **Domil**, le 19/11/2010 à 13:16

Vos parents ne peuvent pas vendre un bien qu'ils ne possèdent plus.

Si vous et votre soeur, décidez de la vendre, vous devrez placer l'argent sur un compte à part, et ne pas dépenser l'argent sans clause de réemploi